Venasque
Loù libretoùn

Bulletin d'information de la commune

Trimestriel – Juillet 2013

Sommaire

Vie du village
pages 2 et 27

Edito
page 3

Conseil municipal
page 4 et 5.

Les plus beaux villages de France
page 6

Informations et Communiqués
pages 7, 8, 9 et 10

Prévention : le bruit et plan canicule 2013
pages 11 et 12

Numéros utiles
page 13

Quand Quoi Qui Ou (agenda des manifestations)
page 14 et 15

Environnement
page 16 et 17

Une Venasquaise passionnée
page 18

Venasque d'hier et d'aujourd'hui
pages 19

L'école
pages 20 et 21

Place aux associations
pages 22, 23,24, 25 et 26

Parole provençale
page 26

Etat civil
page 26

Juillet 2013 - Trimestriel
Directeur de publication : Monsieur le Maire
Crédit Photos : Mairie
Tirage : 750 exemplaires
Gratuit, ne peut être vendu
Imprimé en Mairie

Vie du Village

Une journée vélo très réussie avec les randonnées VTT, organisée par un Foyer laïque toujours très dynamique.

Spectacle de la chorale scolaire d'Ottawa et de Gatineau (Canada) en visite à l'école de Venasque

Edito

Par Gaby Bézert,
Maire

L'année 2013 est bien avancée et nombre de nos projets sont engagés. Le plateau sportif situé à côté des tennis a ouvert ses portes le samedi 8 juin 2013. Basketteurs, handballeurs, et footballeurs, tous à vos ballons ! Le plateau sportif est ouvert en libre accès. Enfants, parents et grands-parents pourront profiter pleinement des activités cet été. Il sera ouvert officiellement lors du vin d'honneur de la journée artisanale.

En mai dernier, la Commission Qualité, instance en charge des décisions de classement de l'association des « Plus Beaux Village de France », est venue réexpertiser notre village, nous attendons les conclusions prochainement.

Le marché à procédures adaptées pour la réhabilitation de la bibliothèque a été lancé.
En annexe de ce bulletin municipal, ont été glissés quatre documents importants que je vous demanderais de lire avec attention.

Il s'agit :

- des risques majeurs sur la commune de Venasque,
- l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu,
- l'arrêté préfectoral sur le débroussaillement,
- une note d'information sur le débroussaillement autour des habitations.

Vous trouverez également avec ce Libretoùn deux brochures. Une consacrée aux manifestations de cet été à Venasque et l'autre, concernant les associations de la commune. Cette dernière vous permettra d'avoir bon nombre d'informations, soit pour participer aux animations de ces associations, soit pour en devenir bénévole. Le bénévolat devient très rare de nos jours. Si vous avez envie de vous impliquer dans la vie du village, vous avez sur Venasque le choix de divers domaines d'activité tels que le sport, la culture ou les loisirs.

Le mois de juillet sera bien animé avec le cinéma en plein air, les expositions à la salle romane, le marché tous les vendredis et le bal du 14 juillet. Fidèle, le mois d'août sera sportif avec le tournoi double mixte de tennis. Il sera aussi festif avec la fête votive qui reprendra ses marques avec comme point d'orgue la finale du tremplin des nouveaux talents et la journée artisanale.

Bon été à tous !
Profitez bien de vos vacances.

■ EXTRAIT DE SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS

Droit de Préemption au titre des espaces naturels sensibles
Le Conseil Municipal,
Renonce à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sous-désigné :

Lieudit : Brunet et Maroine : F 329-331-332-333-334-
Lieudit Quinsan F 585-586-587-607-608-609-610-634-
Lieudit Fonssargoule G112-113-231-232-
Lieudit Quinsan G 233-234
Superficie : 35ha 08a 35ca Établie par Peney, Notaires associés à Mazan
En date du : 7 Mars 2013 transmise par le Conseil Général le 21/03/2013 et reçue en mairie le 22/03/2013.
Dossier : 2/2013

Approbation du compte administratif 2012 budget principal
Section de fonctionnement : excédent de 222 188.87 €
Section d'investissement : déficit de 45 494.17 €
Soit un excédent global de 176 694.70 € toutes sections confondues et tenant compte des restes à réaliser.

Approbation du Compte de Gestion 2012 - budget principal établi par la Trésorerie.

Compte Administratif 2012 - Affectation du résultat
Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat comme suit :
Compte 1068
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 45 494.17€
Ligne 002
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 176 694,70€

Impôts Locaux - Vote du taux des 3 taxes locales directes
Le Conseil municipal décide de maintenir les taux votés en 2012.

Vote des subventions aux associations 2013
La liste a été publiée dans le dernier bulletin d'avril.

Vote du Budget primitif 2013 - budget principal
Le Conseil municipal,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 190 188, 70	1 190 188, 70
Fonctionnement	1 053 553, 75	1 053 553, 75

Convention cadre de partenariat avec le CNFPT pour la formation des agents.

Annulation du transfert de charges du marché gare de Carpentras
Depuis l'année 2009, le projet de développement économique prévu sur ce site a complètement changé de dimension et d'ambition. Ainsi le projet de pôle d'excellence dédié à l'or vert, qui a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau des Maires de la CoVe élargie le 15 novembre 2012, n'est plus seulement une opération de modernisation du marché horticole mais a désormais pour objectif, sur un périmètre d'environ 13 ha (contre 4.9 ha sur le transfert initial) de constituer un véritable pôle agro-environnemental.

Pour cette réalisation, la CoVe a prévu de procéder à l'acquisition auprès de la Commune de Carpentras de l'ensemble du terrain d'assiette, puis dans un deuxième temps de confier la réalisation de l'opération à un opérateur à sélectionner après une procédure de mise en concurrence.
Nous ne sommes donc plus désormais dans un cas de transfert de compétence classique, la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de charges de la CoVe a donc adopté dans sa séance du 5/12/2012 l'annulation du transfert de charges du marché-gare de Carpentras.

Le Conseil Municipal,
Approuve l'annulation du transfert de charges du marché gare de Carpentras.

Constitution de partie civile
Autorisation donnée à monsieur le Maire pour se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire d'infraction au Code de l'Urbanisme à l'encontre de monsieur le président de la Société de chasse « la Diane ».

■ EXTRAIT DE SÉANCE DU LUNDI 13 MAI

Droit de Préemption au titre des espaces naturels sensibles
Le Conseil Municipal,
Renonce à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sous-désigné :

Lieudit : Tour de Pinet – section C 507
Superficie : 1 ha 79a 40ca
Établie par Me Petit, Notaires associés à Mazan
En date du : 03/04/2013 transmise par le Conseil Général le 16/04/2013 et reçue en mairie le 18/04/2013
Dossier : 3/2013

Lieudit : Tour de Pinet – section C 507-256
Superficie : 62a 36ca
Établie par Me Petit, Notaires associés à Mazan
En date du : 18/04/2013 transmise par le Conseil Général le 29/04/2013 et reçue en mairie le 02/05/2013
Dossier : 4/2013

Contrats d'assurance des risques statutaires
Le Conseil municipal décide :
La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.
Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.
Dit que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
Durée du contrat : 5 ans, à effet au 01/01/2014
Régime du contrat : capitalisation.

Approbation d'un virement de Crédits – Budget principal

Fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire à compter du renouvellement général des conseils municipaux : pour Venasque 1 représentant.

Demande d'adhésion de la Communauté de communes de Ventoux-Sud au Syndicat d'électrification vauclusien : avis favorable

Convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes – ATESAT pour un montant annuel de 563.52 €.

Convention relative aux acquisitions aidées par la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles en zone de préemption avec le Département pour les terrains achetés récemment par la commune à Saint Pierre, Quinsan et Bayette.

Approbation de la Convention d'intervention foncière CoVe/SAFER.
Convention d'adhésion et de participation des communes membres.

Approbation de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive – Maison des Tours.

Avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint Didier.

Approbation du règlement intérieur relatif à l'utilisation du Plateau Sportif.

Questions diverses
- Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un recours gracieux a été formé à l'encontre de l'arrêté du 7 mars 2013 accordant le permis de construire pour la construction de la nouvelle bibliothèque par Me Albertini au nom des époux Viard.

- Monsieur le Maire donne lecture de la demande du Groupe Archéologique de Carpentras qui souhaite fêter les 30 ans du Groupe et qui sollicite l'aide de la Commune. Le Conseil Municipal est plutôt favorable mais prendra contact avec les responsables pour établir les démarches.

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la liste des 123 communes qui ont demandé le report de l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 dans le Vaucluse.

Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

Le marché à procédures adaptées pour choisir un urbaniste est lancé. La décision sera prise fin septembre.

■ L'île de RÉ réunit "les Plus Beaux Villages de France"

En 2013, l'Assemblée générale des Plus Beaux Villages de France s'est tenue les 5 et 6 avril sur l'île de Ré. Sur cette île se trouvent en effet deux des Plus Beaux Villages de France, Ars en Ré et La Flotte en Ré. Les ateliers techniques portaient cette année sur la redynamisation des commerces en centre bourg et la mise en accessibilité des villages (loi handicap du 11 février 2005).

M. Chabert, Maire de Gordes et Président de l'Association « les Plus Beaux Villages de France » entouré des Maires d'Ars en Ré, M. Olivier et de La Flotte en Ré, M. Gendre.

Redynamisation

Ces dernières années, les modes de vie ont évolué et la mort du commerce de proximité au profit des grandes surfaces n'a pas eu lieu. Mais qu'en est-il en zone rurale ? Le village d'Angles sur Anglin nous a fait part de son expérience avec une épicerie multi-services qui était vouée à disparaître. Certains commerçants qui font bar ou restaurant s'en réjouissaient et ont même essayé de bloquer financièrement la reprise de ce commerce.
Le multi service s'est déplacé dans un batiment communal, l'ancienne poste. Un financement du Département, de la Région et des Fonds Européens à 80 % ont permis la réouverture de cette activité. C'est avec l'accord du FISAC (fonds dédiés à la modernisation et à la réhabilitation des communes - Taxe sur les grandes surfaces) que cette opération a pu avoir lieu. Néanmoins deux ans de procédure furent nécessaires pour cette réouverture. Un témoignage de M. Olivier, maire d'Ars en Ré dont le village a fait l'objet d'une étude diagnostic par la Chambre de Commerce et d'Industrie sur les besoins et les habitudes de consommation de la population de la commune fut très intéressant.

Mise en accessibilité

La conformité à la loi de 2005, doit se faire au plus tard au 1er janvier 2015. La voirie, les espaces publics et les bâtiments communaux doivent avoir été mis en accessibilité à cette date. Il a été précisé que, si le calendrier de cette mise en place n'est pas respecté par les communes, de lourdes sanctions seraient encourues. En effet, les associations d'handicapés sont des lobbies très forts. Cet atelier a eu pour objectif de nous présenter des exemples réussis de mise en conformité des bâtiments. Les conclusions et préconisations de la mission parlementaire et la loi du 11 février 2005 tiennent compte de la présence de monuments classés pour l'obtention de dérogations. Certains départements, acceptent ces dernières plus volontiers, notamment en cas de difficultés inhérentes à la structure ou de disproportion financière entre le coût des travaux et la réalité économique de la Commune.

Des nouveaux panneaux avec un logo modernisé ont été posés aux différentes entrées du village.

L'Assemblée générale a eu comme ordre du jour particulier :

- Sondage OTSI
- Marchés artisanaux des Plus Beaux Villages de France
- Journée Européenne des Métiers d'Art
- Réexpertise des villages classés (Venasque a été visité au mois de mai et nous attendons les conclusions.)
- La communication interne : avec l'intranet et la lettre des Plus Beaux Villages de France
- La gestion de la marque et ses produits (le village de Venasque est le 7ème meilleur vendeur des produits de la marque en France sur les 157 villages.
- Le village de Monclus vient de faire son entrée au sein de l'association. Un village proche de chez nous qui se situe dans le Gard.

La journée s'est agréablement terminée sur le port de la Flotte en Ré pour déguster des marennes d'Oléron de qualité supérieure.

T. de Cabissole

Le clocher typique d'Ars en Ré servant d'amer aux bateaux dans la nuit et la brume.

■ Opération « Tranquillité Vacances » en Vaucluse

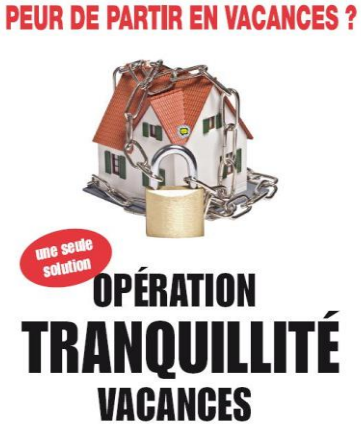

Afin de prévenir les cambriolages durant les vacances scolaires, la police et la gendarmerie nationales, en partenariat avec les polices municipales, renouvellent l'opération «Tranquillité Vacances» durant l'été.

En quoi consiste cette opération ?
Cette opération vise à assurer la surveillance des habitations des particuliers qui auront signalé leur absence pour congés aux services de police et de gendarmerie. Des passages fréquents aux abords des domiciles seront assurés par des patrouilles de police et de gendarmerie. Cette opération, liant actions de prévention et de répression, a comme objectif d'enrayer de manière significative le nombre de cambriolages durant les vacances, période propice au développement des vols par effraction et des intrusions.

Comment en bénéficier ?
Les particuliers se présentent en mairie pour remplir un formulaire qui sera transmis à la gendarmerie.

■ Jeunes dès 16 ans, effectuer son recensement Citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser pour l'appel de préparation à la Défense entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

Qui est concerné ?
Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Ou se présenter ?
À la mairie du domicile, si vous résidez à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France. Si vous ne pouvez pas faire ces démarches personnellement, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal (parents, tuteur...) si vous êtes mineur.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Recensement citoyen en ligne !
Ce service est destiné aux citoyens français résidant en France et qui souhaitent réaliser en ligne leur recensement citoyen obligatoire. Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).

Accéder à ma démarche en ligne sur www.venasque.fr ou directement sur *Mon service public.fr*

2013
Le ministère de la Culture et de la Communication présente
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
14 & 15 SEPTEMBRE 2013
100 ANS DE PROTECTION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
www.journeesdupatrimoine.culture.fr #JEP2013

Crédits : © Dream On/MCC

■ Maison individuelle et projet d'aménagement extérieur : mode d'emploi

Publié le 27.06.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Construire une piscine, aménager son jardin, créer une terrasse, s'équiper de capteurs solaires, récupérer l'eau de pluie…Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle et souhaitez profiter des beaux jours pour concrétiser un projet d'aménagement de votre habitat ? Retrouvez sur www.service-public.fr toutes les fiches pratiques pour faciliter vos démarches et réaliser votre projet dans les règles et le respect des droits de vos voisins.

■ Canal de Carpentras

Projet d'extension des irrigations
La Roque sur Pernes, le Beaucet, Venasque et Saint Didier

Une réunion publique est prévue le lundi 2 septembre 2013 à 18h à la salle polyvalente de Saint Didier en présence du directeur du Canal.

■ Aides à la rénovation des logements : y avez-vous droit ?

Publié le 10.06.2013
Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes propriétaire d'un logement ancien que vous occupez et vous souhaitez le réhabiliter ou effectuer des travaux d'amélioration, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut vous accorder des aides si vos ressources sont « très modestes » ou « modestes ».

Les plafonds de ressources applicables à compter du 1er juin 2013 sont précisés par un arrêté du 24 mai 2013.

Ces aides concernent :

- les travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé,
- les travaux d'amélioration incluant les travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat d'ampleur limitée, les travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de dépendance ou de perte d'autonomie, et les travaux d'économie d'énergie (lorsque ces derniers génèrent un gain énergétique, une aide à la solidarité énergétique peut également intervenir en complément).

Le montant des ressources considérées est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année n-2 de toutes les personnes qui occupent le logement. Donc, pour une demande de subvention faite en 2013, les revenus concernés sont ceux de 2011. Si les revenus ont baissé, il est possible de prendre en compte les ressources de 2012 en fournissant l'avis d'imposition.

À titre d'illustration, à compter du 1er juin 2013, le plafond pour un ménage aux ressources très modestes en Île-de-France, composé de 4 personnes est de 40 375 euros, et de 26 573 euros pour un ménage de 2 personnes aux ressources modestes en province.

L'ensemble des plafonds de ressources est précisé dans les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 24 mai 2013.

Votre contact local
Pour déposer votre demande de subvention adressez-vous à :
Délégation locale du Vaucluse
Les Services de l'État en Vaucluse Direction départementale des territoires Service Ville Logement Habitat - Anah
84905 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 85 50
Fax : 04 90 80 85 11

Horaires d'ouvertures / accueil téléphonique
La *délégation locale* vous accueille : Cité administrative avenue du 7ème génie Direction départementale des territoires - Anah bâtiment V (3ème étage) Avignon
Les lundi et vendredi de 9h à 11h30 et le mercredi de 14h à 16h.

■ Tout savoir sur le don d'organes

Publié le 19.06.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe au eu lieu le 22 juin 2013.

Voici quelques informations en matière de don et de prélèvement d'organes :

Le plus souvent, le prélèvement d'organes est effectué après décès. Il est soumis à des conditions médicales et éthiques strictes (notamment gratuité et anonymat). La loi pose le principe du consentement présumé de la personne au don de ses organes après sa mort. Toutefois, afin d'éviter toute difficulté, il est recommandé de faire connaître son choix de son vivant à ses proches. La personne favorable au don de ses organes peut porter sur elle une carte de donneur. Cette carte n'a cependant aucune valeur légale. La consultation des proches par l'équipe médicale à l'hôpital est en effet obligatoire avant d'envisager tout prélèvement. Par contre, la personne opposée au don de ses organes peut s'inscrire au registre national des refus de dons d'organes, en téléchargeant en ligne le formulaire (http://www.dondorganes.fr/046-comment-exprimer-son-refus) dédié et en le renvoyant à l'Agence de la biomédecine. Cette inscription interdit tout prélèvement d'organes.

À noter : le don d'organes est possible de son vivant mais dans des cas très limités. Il ne peut concerner, sauf exceptions, qu'un proche de sa famille et doit présenter un intérêt thérapeutique direct.

INFOS
Don du sang, don du corps, don d'organes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

■ Mon compte *ameli.fr* sur Mobile, sur iPhone et Android.

Dans le cadre de la facilitation des démarches et de la modernisation du service public, l'Assurance Maladie propose depuis plusieurs années aux assurés sociaux d'ouvrir leur compte personnel sur le site *www.ameli.fr*.
Ce compte personnel permet notamment aux assurés sociaux de suivre leurs remboursements en temps réel, d'imprimer directement des attestations ou des formulaires, de déclarer la perte ou le vol de la carte Vitale pour la faire rééditer, de commander une carte européenne d'assurance maladie.

Cette offre de service sur internet a pour objectif de permettre à l'assuré d'obtenir à tout moment, toute information ou document utile à ses démarches administratives sans se déplacer et sans attendre.

La nouveauté : le lancement d'une application sur Mon compte *ameli* sur Mobile (iPhone et Android).

Les services en ligne de l'Assurance Maladie s'enrichissent d'une nouvelle application. L'application ameli mon compte donne accès rapidement à divers services où que vous soyez, comme par exemple localiser une borne de l'Assurance Maladie pour la mise à jour de votre carte Vitale ou un site d'accueil par géo-localisation.

Elle permet également :

- l'accès à vos 20 derniers remboursements de santé (ou de vos bénéficiaires) ainsi que leur transmission à votre mutuelle ;
- la recherche d'un paiement sur les six derniers mois ;
- l'accès à toutes vos informations personnelles ;
- la mise à jour des données de contact en cas de changement adresse email, médecin traitant, coordonnées ; téléphoniques, adresse postale ;
- la localisation des bornes multiservices les plus proches de vous...

Déjà inscrit sur le site ameli.fr ? Accédez à votre compte avec les identifiants habituels que vous utilisez sur votre compte internet : votre numéro de sécurité sociale et votre code confidentiel.

Pas encore inscrit ? Ouvrez votre compte directement depuis votre mobile !
Téléchargez dès maintenant l'application "ameli.fr" et soyez les premiers à tester les nouveautés prévues pour 2013 !

> Accéder à la démonstration en ligne
ou Télécharger l'application :

Pour iPhone flashez ici :	Pour Android flashez ici :

Mineurs

■ Passeports : pas de recueil d'empreintes pour les enfants de moins de 12 ans

Publié le 26.06.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À compter du 26 juin 2013, les enfants de moins de 12 ans (contre 6 ans auparavant) sont exemptés de l'obligation de donner leurs empreintes digitales dans le cadre d'une demande de passeport. C'est ce que prévoit en effet un règlement européen du 28 mai 2009 modifiant un règlement de 2004 qui portait sur les éléments biométriques et de sécurité intégrés dans les passeports.

Pour toute demande de passeport concernant un mineur, l'enfant et son représentant légal doivent se rendre dans une mairie équipée (ou autorité consulaire pour l'étranger) munis des pièces justificatives exigées. La liste de ces documents varient en fonction de la situation de l'enfant (possession d'une carte d'identité sécurisée, apport de preuve de la nationalité ou de l'autorité parentale...).

À noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent donc désormais disposer d'un passeport personnel.

■ Examen du permis de chasser : nouvelles modalités à compter du 1er janvier 2014

Publié le 12.06.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le décret n° 2013-475 du 5 juin 2013 modifie, à compter du 1er janvier 2014, l'examen du permis de chasser.

Actuellement l'examen du permis de chasser organisé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage comprend 2 séances se déroulant à des dates différentes :

- l'une portant sur des questions théoriques (connaissance de la faune sauvage, réglementation de la chasse et règles de sécurité à respecter lors de la pratique de la chasse),
- l'autre sur la maîtrise du maniement des armes.

Pour se présenter à la 2e épreuve, il faut avoir le certificat de réussite aux épreuves théoriques.
À compter du 1er janvier 2014, les 2 épreuves se dérouleront en une séance d'examen unique, regroupant questions théoriques et exercices pratiques.

Le contenu pédagogique des épreuves reste le même : préservation de la biodiversité, connaissance de la réglementation relative à la pratique de la chasse, manipulation et utilisation des armes.

■ Centre Aéré

La convention de partenariat avec le Centre aéré de Saint Didier a été reconduite.

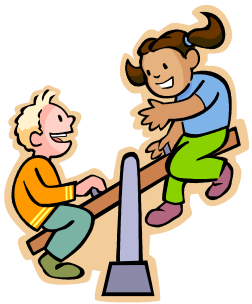

Le centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, résidents sur la commune de Saint-Didier ainsi que les enfants extérieurs à la commune et également ceux des communes du Beaucet, Venasque et de la Roque sur Pernes.

De nombreuses activités sportives et ludiques sont proposées aux enfants ainsi que des sorties.

Les enfants de Venasque, sont accueillis dans les mêmes conditions tarifaires que les enfants de Saint Didier. Ils bénéficieront notamment du même tarif journalier calculé, pour chaque famille, sur la base d'un quotient familial.

La commune de Venasque prend en charge la différence tarifaire et verse une participation financière annuelle à la commune de Saint Didier, afin que les familles de Venasque bénéficient du même tarif que les Saint Didiérois.

■ Calendrier de l'année scolaire 2013-2014

Rentrée scolaire des élèves

Zones A, B et C : mardi 3 septembre 2013

Une journée de cours sera rattrapée :

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :

- soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée
- soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée

Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

Toussaint

Zones A, B et C : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2013

Noël

Zones A, B et C : du samedi 21 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014

Hiver

Zone A : du samedi 1er mars au lundi 17 mars 2014
Zone B : du samedi 22 février au lundi 10 mars 2014
Zone C : du samedi 15 février au lundi 3 mars 2014

Printemps

Zone A : du samedi 26 avril au lundi 12 mai 2014
Zone B : du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2014
Zone C : du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2014

Début des vacances d'été

Zones A, B et C : samedi 5 juillet 2014

■ Nuisances sonores

L'été est là, on prend nos repas sur la terrasse, on bavarde tard, les fenêtres sont ouvertes et avec la chaleur, on supporte parfois moins les bruits de son voisinage. Voici quelques règles pour le bien-être de chacun.

Troubles de voisinage

Si vous êtes confrontés à un problème de bruit de voisinage, **tentez d'abord le règlement à l'amiable.** En cas d'échec, faites constater la nuisance par les autorités administratives :
- Le jour par la police municipale pour les bruits de comportement (tapage diurne, horaires de livraisons ou de bricolage non respectés, aboiements incessants...)
- La nuit par la gendarmerie.

Extrait de l'Arrêté Préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Vaucluse.

Article 1 :
Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. (...)

Article 5 :
Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriété privées, des outils, machines ou appareils de quelque nature qu'il soient susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit prendre toute précaution pour que le voisinage ne soit pas troublé par le bruit résultant de ses activités.

Article 6 :
Les travaux bruyants sur la voie publique ainsi que sur les chantiers proches des habitations devront être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.
En cas de nécessité de maintien d'un service public, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le Maire ou le Préfet, en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. Les riverains devront être avisés par affichage, à l'initiative de l'entrepreneur des travaux, avant le début du chantier.

Article 8 :
Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

CONSEILS PRATIQUES

- Sur la voie publique :
Respectez les autres, vos voisins; modérez vos éclats de voix, en terrasse ou à la sortie d'un restaurant, d'une discothèque...

- A son domicile :
Respectez la réglementation liée aux travaux de jardinage et de bricolage.
Apprenez à votre chien à ne pas aboyer en demandant conseil à un vétérinaire ou à un spécialiste.
Modérez le son de votre télévision et de votre chaîne hifi, notamment le soir lorsque le bruit ambiant diminue.

■ Canicule et fortes chaleurs : comprendre les risques

La santé de chacun peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- **il fait très chaud ;**
- **la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;**
- **cela dure plusieurs jours.**

Vous trouverez ci-dessous les principales recommandations en cas de fortes chaleurs :

Rafraîchir son habitation

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Provoquez des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure.
- Dans la mesure du possible, baissez ou éteignez les lumières électriques et plus généralement les appareils électriques susceptibles de dégager de la chaleur.

Se rafraîchir

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.
- Restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi (réglez votre système de rafraîchissement 5°C en dessous de la température ambiante).
- En l'absence de rafraîchissement, passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais : grands magasins, cinémas, lieux publics (listes de ces endroits disponibles auprès du numéro mis en place par la préfecture ou auprès de votre mairie).

Se désaltérer

- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale.
- Ne consommez pas d'alcool, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.
- Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion de l'urine.
- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombres, tomates, sauf en cas de diarrhées), boire de l'eau gélifiée.
- Accompagnez la prise de boissons non-alcoolisées d'une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes, etc.).
- Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.).

Aider ses proches

- Aidez les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.

Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches

Éviter de sortir

- Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 21h).
- Préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil.
- Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire.
    - âgés et/ou handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

- Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. **Lorsque l'on est âgé**, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40° avec altération de la conscience).
- En ce qui concerne **l'enfant et l'adulte**, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.
- Chez les **travailleurs manuels**, travaillant notamment à l'extérieur, et lorsqu'on fait du **sport**, le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation.

Quelles sont les personnes à risque ?

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans ;
- les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

D'autres personnes sont également susceptibles d'être plus à risque en période de canicule…

►►La plate-forme téléphonique **« canicule info service »** a ouvert le 21 juin. Elle est accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.

En cas de besoin, les numéros d'urgence à connaître sont les suivants :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

■ Santé

Médecin de Garde
☏ **04.90.66.44.33**

Numéro unique le week-end pour tous les médecins.

Pharmacie de garde
Numéro unique
☏ **3237**

Dentiste
Numéro unique
☏ 04.90.31.43.43

Ostéopathe VENASQUE

PLANCHER Michel
Chemin de Jouvenal
☏ 04 90 61 34 24
☏ 06 81 92 84 96

Infirmières VENASQUE
Soins à Domicile

DESSEROUER Muriel
☏ 04.90.66.63.92
06.10.62.66.90

RISPAL Yvonne
☏ 04.90.66.12.00

ROUBAUD Odile
☏04.90.69.78.33

NUMEROS D'URGENCE	
Besoin de secours ? SAPEURS POMPIERS 18	**Appel d'urgence Européen 112**
Un problème de sécurité ou d'ordre public ? POLICE SECOURS 17	**Problème urgent de santé, besoin de secours médicalisé ? SAMU 15**

■ Services, Administrations et permanences

La Mairie - CCAS
☏ **04.90.66.02.93**
Fax 04.90.66.60.46
Mail. mairie@venasque.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h
en journée continue.
Sauf mercredi de 8h à 12h.

L'école
Jours scolaires
☏ 04.90.66.07.94

Office de Tourisme
d'avril à octobre :
☏ 04.90.66.11.66

L'Agence Postale Communale
Horaires :
Du 1er avril au 30 septembre, du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h.

Du 1er octobre au 30 mars, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et le samedi de 10h à 12h.

☏ 04.90.30.84.52

La CoVe
☏ 04.90.67.10.13
http://www.ventoux-comtat.com

Paroisse
Père Vincent Paulhac, Curé
☏ 04.90.66.01.32
☏ 06.78.34.04.23

Architecte Conseil CAUE :
tous les 2èmes Jeudis matin du mois en Mairie, sur rdv (M. Commune).

Permanence Conseiller général :
François Pantagène
le 1er mercredi du mois de 11h à 12h, en mairie sur rdv.

Permanences Députée :
Marion Maréchal-Le Pen
A Pernes les Fontaines
Le deuxième jeudi de chaque mois, de 16h à 18h30, sur rendez-vous (04.90.28.09.94)
Adresse : locaux annexes de la mairie (au dessus de la Trésorerie, rue Cavalerie).

Permanence CMBA,
M. Jean Espenon
Chargé de mission
Base aérienne d'Orange
Tous les 4è samedi du mois de 9h30 à 11h30. Ces permanences sont au profit des jeunes qui désirent se renseigner sur les carrières militaires.

☏ 04.90.63.15.36
Mail : jean.espenon@orange.fr

Dossiers R.S.A (CoVe)
sur rendez-vous
☏ 04.90.67.69.25

SDEI Eau Potable
L'assainissement collectif
☏ 0810.439.439

Canal de Carpentras
☏ 04.90.63.10.73

France Télécom
☏ **3900 ou 10 13**

EDF L'électricité,
☏ 0810 333 584

Pompiers ☏ **18**
ou 112 d'un portable

Gendarmerie ☏ **17**
☏ Pernes les Fontaines
04.90.66.44.44

SAMU ☏ **15** ou **112** d'un portable pour toute l'Europe

Centre antipoison
☏ 04 91 75 25 25

Centre grands brûlés
☏ 04 91 94 16 69

Taxi *ARPEGE* Venasque
7/7 toutes distances
☏ 06 24 27 87 75

Juillet 2013

1 Lun.	2 Mar.	3 Mer.	4 Jeu.	5 Vend.	6 Sam.	7 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque		Visite en scène	Bibliothèque Marché estival Cinéma		Balade en scène
8 Lun.	9 Mar.	10 Mer.	11 Jeu.	12 Vend.	13 Sam.	14 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque		Visite en scène	Bibliothèque Tennis tournoi Marché estival		Fête Nationale
15 Lun.	16 Mar.	17 Mer.	18 Jeu.	19 Vend.	20 Sam.	21 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque	Randonnée	Visite guidée du village	Bibliothèque Marché estival		
22 Lun.	23 Mar.	24 Mer.	25 Jeu.	26 Vend.	27 Sam.	28 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque		Visite en scène	Conférence Le Cinéma et la crise Marché estival		

Août

29 Lun.	30 Mar.	31 Mer.	1 Jeu.	2 Vend.	3 Sam.	4 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque		Visite en scène	Bibliothèque Marché estival	Début tournoi tennis doubles mixtes	
5 Lun.	6 Mar.	7 Mer.	8 Jeu.	9 Vend.	10 Sam.	11 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque		Visite guidée du village	Bibliothèque Marché estival		
12 Lun.	13 Mar.	14 Mer.	15 Jeu.	16 Vend.	17 Sam.	18 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque		Fête votive Finale tremplin nouveaux talents	Fête votive Repas champêtre Marché estival	Fête votive Soirée Techno	Fête votive Journée artisanale Vin d'honneur
19 Lun.	20 Mar.	21 Mer.	22 Jeu.	23 Vend.	24 Sam.	25 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque		Visite guidée du village	Bibliothèque		

Septembre

26 Lun.	27 Mar.	28 Mer.	29 Jeu.	30 Vend.	31 Sam.	1 Dim.
Bridge Bibliothèque	Pétanque			Bibliothèque Marché estival		AG Amis de Venasque

(suite) Septembre

2 Lun.	3 Mar.	4 Mer.	5 Jeu.	6 Vend.	7 Sam.	8 Dim.
Bridge Bibliothèque	Rentrée scolaire Pétanque	Balade courte		Bibliothèque Marché estival		
9 Lun.	**10 Mar.**	**11 Mer.**	**12 Jeu.**	**13 Vend.**	**14 Sam.**	**15 Dim.**
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque			Bibliothèque Marché estival Belote		
16 Lun.	**17 Mar.**	**18 Mer.**	**19 Jeu.**	**20 Vend.**	**21 Sam.**	**22 Dim.**
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque	Randonnée	Gym			
23 Lun.	**24 Mar.**	**25 Mer.**	**26 Jeu.**	**27 Vend.**	**28 Sam.**	**29 Dim.**
Bridge Bibliothèque	Gym Pétanque		Gym	Bibliothèque Belote	**Fête médiévale** Conférence Les lavoirs de chez nous	

Octobre

30 Lun.	1 Mar.	2 Mer.	3 Jeu.	4 Vend.	5 Sam.	6 Dim.

■ Collecte des déchets ménagers.

Communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin

Le changement, c'est pour bientôt

La collecte à domicile du tri sélectif arrivera à l'automne. C'est une étape décisive dans l'optimisation de la gestion des déchets. Plus facile, plus économique et plus respectueuse de l'environnement.

Entre le mois de mai et de juillet, des enquêteurs accrédités par la CoVe seront chargés de recenser les besoins de chaque foyer afin de préparer aux mieux la distribution des nouveaux bacs. Les enquêteurs seront identifiables par un badge et une lettre d'accréditation. Les informations qu'ils recueilleront permettront de déterminer notamment le volume du bac qui vous sera attribué gratuitement.

Ce qui va changer :

Vous jetterez en vrac et en mélange les papiers, les emballages (cartons, bouteilles plastiques) et l'acier/alu (canettes, boites de conserve, bombes aérosol...) dans de nouveaux contenants (bacs ou sacs) qui vous seront distribués entre août et octobre.
Pas de changement pour la collecte du verre (bouteilles) et des textiles, les containers resteront les mêmes.

Pour les habitats individuels : vous recevrez gratuitement un second bac à roulette du même type que votre bac à déchets ménagers. Vous les stockerez chez vous, ils seront à sortir le jour de la collecte sur la voie publique.

Votre bac de tri sera collecté en porte à porte selon une fréquence hebdomadaire.

Pour certains habitats collectifs et résidentiels :

Des containers à couvercle jaune feront leur apparition aux côtés des conteneurs à ordures ménagères. Attention à ne pas se tromper !

■ Calendrier annuel d'emploi du feu dans le Vaucluse.

Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues et maquis.

du 16 octobre au dernier jour de février	**L'emploi du feu est autorisé aux propriétaires et à leurs ayants droit.** Cet emploi est autorisé dans les limites et conditions prévues aux articles 10 et 11, sans déclaration préalable.
du 1er mars au 15 avril	**L'emploi du feu est interdit** aux propriétaires et à leurs ayants droit d'allumer du feu, même dans les incinérateurs.
du 16 avril au 31 mai	**L'emploi du feu est autorisé aux propriétaires et à leurs ayants droit.** Cet emploi est autorisé dans les limites et conditions prévues aux articles 10 et 11, sans déclaration préalable.
du 1er juin au 15 octobre	**L'emploi du feu est interdit** aux propriétaires et à leurs ayants droit d'allumer du feu, même dans les incinérateurs.

Mise en place de la collecte des déchets ménagers,

Cet été aura lieu **l'enquête de proximité**.

Entre les mois d'août et octobre seront **distribués des bacs de tri et déchets ménagers**.

Au mois de novembre, **la collecte sélective en porte à porte** débutera.

■ Le tri sélectif à Venasque

Collecte des ordures ménagères :
Mardi et samedi

Collecte des encombrants :
3e mercredi du mois (l'après-midi)
S'inscrire en mairie au 04.90.66.02.93
Au minimum 24h avant le ramassage
(Maximum 3 objets par foyer)

Caisse à végétaux :
3e jeudi du mois
(face à Notre-Dame-de-Vie)

Ouverture de la mini-déchetterie de Venasque :
le mardi et vendredi
de 8h30 à 12h
le 2e et 4e samedis du mois
de 8h à 12h
tel.04.90.34.53.83

■ La Nesque Propre

Une journée, au bord de la Cèze

Par une météo frisquette, 10° à 15° et un beau ciel de traîne, 25 participants se sont donnés rendez-vous le 24 mai, pour une étonnante échappée, nature et culture, au fil de l'eau, aux confins du département du Gard.

Un programme riche en découvertes avec quatre sites d'exception : les Cascades du Sautadet, les villages de la Roque sur Céze, Cornillon et Gourdargues.

A notre arrivée, un spectacle captivant nous attendait aux cascades. Après les pluies diluviennes des jours derniers, la Cèze coule, impétueuse, avec un débit voisinant les 200 M3/S au milieu des célèbres marmites du diable noyées dans le tumulte des eaux; un paysage minéral de calcaire, buriné par la force hydraulique qui fait du bien à regarder dans la douce lumière du matin.
Depuis la rive gauche, nous avons traversé le pont romain situé à l'amont, pour regagner à pied, le village de la Roque sur cèze ; une montée plutôt raide vers la minuscule chapelle en cours de restauration, puis le château à travers les étroites ruelles en calade dont l'impressionnante « Rompe cul » avec ses sombres passages voutés sous les maisons en pierre blonde, toutes bigarrées d'iris, de valériane, de rosiers grimpants. Il est classé un des plus beaux villages de France.

A quelques encablures de là, Cornillon, un ancien site fortifié, construit en balcon sur la vallée, nous a tout autant émerveillés. Devant l'église, on était attendu par une représentante de la commune. La présentation historique du village faite, nous voilà repartis flâner parmi les vieilles maisons aux toitures ornées de gargouilles, en passant tout d'abord par la cour du château du XIIème siècle, réaménagée aujourd'hui en belvédère et en théâtre de plein air ouvert au public. Quel magnifique point de vue tout en couleur sur le pays, notamment Goudargues, qui semble à portée de main…
Après une matinée bien remplie, direction Goudargues pour le verre de l'amitié et le déjeuner au restaurant la Galantine. Une pause gourmande et un moment fort de convivialité qui vont nous requinquer pour la suite….
Comme convenu, Mme Chantal Bejuit nous attendait au rendez vous, à 15h précise devant le restaurant. Guide conférencière, elle nous a accompagnés une bonne partie de l'après midi pour nous dévoiler quelques secrets de ce village surnommée si justement « la Venise gardoise ». Un lieu paisible fortement marqué par la présence de l'eau jaillissant de huit sources dont la principale, une résurgence cachée, derrière l'école, toutes drainées avec de multiples canaux creusés autrefois par les moines bénédictins. Sur la place principale, le gargouillis de la fontaine moussue qui résonne à l'abri des platanes centenaires nous indique un petit chemin, planqué entre les maisons ; notre périple serpente vers les jardins fleuris soigneusement alignés, avec au passage un vieux lavoir, une noria, et en toile de fond une bâtisse de caractère, ancienne magnanerie où on faisait l'élevage des vers à soie.

En quelques foulées, c'est le retour par les bords de la Céze, vers l'ancien moulin à blé, l'imposant lavoir communal, l'église Saint Joseph du XVIIIème, la salle capitulaire, et les canaux……..

Jean Pierre Saussac

www.lanesquepropre.com

Conférence - Diaporama
Les Lavoirs de Chez Nous
Par Pierre Escoffier
Aujourd'hui, sous la voûte du lavoir, le bruit du battoir ne résonne plus,
ni le rire des femmes et même bien souvent le gargouillis de l'eau a cessé.
Dans de nombreux villages, il fut le royaume des femmes,
lieu de rencontre et d'échange;
évoquons ensemble ce passé pas si lointain : le temps du lavoir
Samedi 28 septembre 2013 à 17h
Salle Romane à Venasque
www.lanesquepropre.com

■ Une journée pour la Nesque.

La journée sur Venasque consacrée au nettoyage de la Nesque a pris cette année une certaine liberté. En effet, c'est un petit affluent de la Nesque, le Rieu, qui a eu les honneurs des bénévoles, peu de saleté dans le Rieu, pas de vieilles carcasses de voitures ou de vieux pneus, aucun plastique agricole mais un grand abandon du cours d'eau. Des embâcles de branches et d'arbres, un filet d'eau devenu souterrain, recouvert d'une végétation amazonienne. Il a donc fallu beaucoup de courage aux treize explorateurs pour, à la machette, se frayer un chemin et pénétrer dans cette dense forêt. Bon allez, c'est juste un peu exagéré, néanmoins deux tronçonneuses et deux débroussailleuses ne furent pas de trop pour redonner envie à cette eau souterraine de revenir couler en surface. Merci aux trois membres de l'institut Notre Dame de Vie qui ont débité ces troncs de peupliers, merci aux habitants du village et des villages environnants pour leur efficace présence. L'an prochain, nous retournerons sur ce ravissant cours d'eau en commençant par le pont "romain" et en remontant en direction de la station de captage.

Entretien avec une passionnée « Piquée par le patchwork », Sylviane Garcia.

Sylviane Garcia devant sa collection de pièces de tissus

Quelques mots pour vous connaître et nous expliquer votre parcours ?

Je suis arrivée à Venasque à l'âge de 7 ans et je l'ai quitté en 1972 après m'être mariée. En 2004, après de nombreux déménagements, nous nous sommes installés définitivement dans notre maison secondaire à Venasque.

Lorsque j'habitais à Valence, j'ai visité des expositions d'ouvrages créatifs en patchwork ce qui, peu à peu m'a donné envie d'essayer à mon tour. Très novice dans la couture, je savais à peine coudre un bouton ! J'ai eu envie d'apprendre à créer des patchworks et très rapidement cela devient une véritable passion et même, une vocation, cousue pour moi !

Pourquoi vous êtes vous spécialisée dans la confection du patchwork ?

J'ai été attirée par l'histoire du patchwork (travail de morceaux). Ce sont les Amichs (Communauté anabaptiste d'Amérique du Nord) qui nous ont apportés ce savoir faire. À cette époque là, le patchwork était très utile, cette population n'avait pas beaucoup de moyens et coupait dans des vêtements usés des morceaux de tissus pour en confectionner de nouveaux, ainsi que des couvertures, des décorations pour la maison. Aujourd'hui, le patchwork est utilisé principalement pour la décoration. J'aime aussi l'idée de partage, autant par les échanges de pièces de tissus que du savoir faire. Cette activité créative permet de faire une pause dans la vie de tous les jours.

Quelles sont vos matières préférées pour confectionner vos créations ?

Ma matière préférée est le coton, j'aime les tons de marron, vieux rose, les rouges et principalement avec des imprimés. Récemment je me suis mise à l'art textile. Il s'agit de créer des pièces avec de la récup, des fils, des galons, du tulle… on les assemble et insère la pièce dans un ouvrage.

Chaque création est-elle unique ? Avez-vous participé à des formations, des cours/ateliers en loisirs créatifs ?

Oui, chaque création est unique, même si je prends un modèle il n'est jamais identique. Je varie les couleurs, les harmonise, je mêle les tendances, ou modifie des détails et travaille l'imaginaire.

J'ai débuté cette activité de créations en me documentant, mais les techniques étant très variées je me suis inscrite rapidement à des cours afin d'avoir de vraies bases.

Ouvrage en patchwork décoratif

Vous vous documentez avec des ouvrages spécifiques ?

Je possède une collection de livres et revues consacrés aux textiles et au patchwork, particulièrement Quilt Mania et Magic Patch. Mes articles préférés concernent les créations japonaises qui associent des techniques orientales et occidentales pour créer de splendides résultats.

Avez vous un atelier où travailler et exposer vos créations?

Je suis arrivée à subtiliser une pièce de la maison pour en faire mon antre du tissu. Je conserve toutes sortes de tissus, fils, boutons, tulles….

J'expose mes créations tous les 3 ans au Centre Culturel les Augustins à Pernes les Fontaines avec l'association Récréapatch dont je suis animatrice. Cette association réunit des personnes autour d'une activité, le patchwork. Elle permet l'apprentissage des différentes techniques qui sont autour du tissu et des fils et participe à des manifestations liées à l'activité patchwork.

Que vous apporte l'animation de ces après midi créatives ?

Nous avons un groupe constitué de 25 personnes (complet à ce jour). C'est un réel échange et je pense qu'il m'apporte autant que ce que je leur donne. Il y a le partage des idées, les ouvrages en commun très enrichissant pour la tolérance, le respect des autres, les méthodes de chacune. Il y a beaucoup de cohésion, entre nous, ce qui rend ces échanges particulièrement conviviaux et chaleureux. Nous nous réunissons les lundis de 14h à 17h aux Augustins à Pernes les Fontaines et une fois par mois, le lundi toute la journée consacrée à la couture « bricolage » avec la confection de sac, trousse, cartonnage, une journée ou l'on s'évade du patch.

Le patchwork est un loisir qui apporte un plaisir permanent, une satisfaction d'avoir réalisé soi-même un objet.

Si vous voulez nous rendre visite, c'est avec plaisir, nous vous montrerons l'ouvrage du moment.

Si vous êtes intéressés par une démonstration, une initiation en vue peut-être de la création d'un atelier à Venasque. Vous pouvez me contacter par courriel : sylal.garcia@cegetel.net

Création d'art textile

In memoriam Jean de Goÿs

Son investissement dans l'agriculture, le bénévolat et la vie municipale de Venasque font de Jean de Goÿs un personnage bien connu dans la vie locale. Il est décédé le 1er avril, à l'âge de 92 ans.

Né en 1920, Jean de Goÿs suit sa scolarité dans une tradition éducative et spirituelle chez les Pères Maristes à Lyon. Il sera scout durant toute sa jeunesse. Pendant la seconde guerre, il est appelé à Gap pour intégrer les chantiers de jeunesse, organisation paramilitaire française.

Originaire de Saint Geniès Laval dans le Rhône, il devient agriculteur et travaille avec son frère. Ils cultivent des arbres fruitiers, des pêches, des poires. Ses proches lui proposent de descendre dans le Gard pour exploiter une ferme familiale. Il se tourne finalement vers un emploi fixe et devient homme à tout faire à Marcoule sur le site nucléaire. Il y travaillera pendant 10 années et sera chargé de l'entretien du petit matériel.

En 1965, il se marie avec Hélène de Jocas et part vivre à Venasque à l'Oupillère. Il retrouve l'agriculture pour y cultiver des cerisiers et de la vigne.

Malgré les épreuves, il continue de sourire à la vie

Sa vie bascule lors d'un très grave accident de route en 1978, il perd un œil et souffre de nombreuses fractures. Etant invalide, il se trouve dans l'obligation d'arrêter d'exploiter ses terres. Hyper optimiste et volontaire, il ne se laisse pas aller. Déjà investi bénévolement dans le CETA (association pour les jeunes agriculteurs) il participe à la création du Val de Nesque à Malemort, coopérative de fruits qui regroupe les producteurs.

Son implication dans la vie du Village

Intéressé par la vie locale, il crée l'association la Longo Vido accompagné de plusieurs Venasquais, dont René Mittler et Noëlle Lacoste-Seignouret. Cette association concerne les personnes retraitées, elle a pour but de créer des liens sociaux dans le village.

Jean de Goÿs à l'occasion d'une fête d'anniversaire

Jeux de cartes, atelier de couture, petites sorties, les membres de l'association se retrouvent tous les jeudis après-midi à la salle du foyer. Il participera à la Longo jusqu'à ses 80 ans.

Il s'implique dans la vie Venasquaise, en participant également à la création de la Bibliothèque avec Antoinette Simonot. Avec Elise Guindé, ils décident de faire venir le Bibliobus pour renouveler les livres régulièrement afin d'enrichir ce lieu d'échange. Antoinette Simonot, Muryel Arlaud et Solange Perrin continueront à gérer la bibliothèque.

Exerçant différentes responsabilités au niveau associatif, c'est tout naturellement qu'il participe à la vie municipale en étant élu pour la première fois en 1971, sous le mandat de Rémi Rapetti où il œuvrera au sein du Conseil Municipal jusqu'en 1989.

De caractère directif, Jean de Goys était un homme qui savait ce qu'il voulait. C'était un homme passionné qui aimait les livres d'histoires, la vie locale, les voyages. Jusqu'au bout, malgré les épreuves de la vie, il a gardé son optimisme et son envie de vivre. Entreprenant et volontaire on gardera de lui le souvenir d'une personne qui aimait la vie.

ALN

Anecdote

Jean de Goÿs était dans sa jeunesse assez casse-cou et aventureux.

Sur un coup de tête, il est parti de Lyon en tandem, avec un copain qui ne « pédalait guère » pour aller jusque sur la Côte d'Azur !

Jean de Goys est mis à l'honneur pour ses années de bénévolat

Les petites mains de l'école de Venasque vous racontent

■ La classe maternelle

Une fin d'année riche en émotions !

Les élèves de maternelle ont réalisé de nombreuses sorties :

- La journée Camargue avec les GS-CP-Ce1 avec embarquement sur une péniche à Aigues -Mortes, tri des taureaux avec les gardians d'une manade, pique-nique sur la plage au Grau-du-Roi et enfin visite du Seaquarium. Une journée très riche qui a permis de travailler sur les paysages camarguais et de réaliser un petit musée dans la classe

- Le spectacle Galou le berger avec la classe des petits de Méthamis

- La journée au Mont Serein avec réalisation d'un herbier sur les arbres du Ventoux, travail sur les feuillus et les conifères, réalisation d'une carte avec les éléments de la nature , pique-nique en forêt et enfin travail sur les animaux de la forêt avec relève d'indice (empreintes, plumes, crottes de différents animaux: chamois, sanglier, lièvre...) Là encore, nous avons pu réaliser un petit musée de classe et comparer les éléments de la nature trouvés en Camargue et ceux trouvés dans le Ventoux.

- une journée avec les GS-CP-Ce1 au Naturoptère autour du vivant et des phasmes.

- à la mairie pour déposer les bouchons d'amour.

Ils nous ont régalé au spectacle de fin d'année avec leurs danses gitanes et se sont associés aux autres élèves de l'école pour chanter des musiques autour de la méditerranée, comme Nini amo, rouya illies, kalikronia...

Les futures PS ont pu visiter leur classe lors d'une petite matinée porte ouverte. L'occasion de connaître la maîtresse, les autres élèves, les ATSEM, les coins jeux, les lieux de l'école...

C'est le moment de dire adieu à Gaston et Juliette, nos mascottes, ils ont été appelés dans une autre école.

Mais ne vous inquiétez pas, il y aura pleins de surprises pour la rentrée des classes prochaines.

BON REPOS
BONNES VACANCES LES PETITS LOULOUS!!!

Les maternelles en visite au seaquarium au Grau-du-Roi

■ La classe de GS/CP/CE1

Le 3 mai, nous sommes allés à Aigues-Mortes. Nous avons fait un tour en péniche, et nous nous sommes arrêtés dans une manade. Nous avons vu des gardians sur leurs chevaux camarguais et des taureaux.

Puis nous sommes allés au Grau du Roi. Nous avons d'abord pique-niqué sur la plage. Puis nous avons ramassé des trésors de la mer. Enfin, nous avons visité le Seaquarium. Nous avons beaucoup aimé les requins, la tortue marine, les phoques et les otaries.

Le 3 juin, nous sommes allés au Mont Serein pour observer la faune et la flore. Nous n'avons pas vu d'animaux, mais nous avons repéré des traces de leur passage (empreintes, crottes, …). Nous avons pique-niqué dans des cabanes et nous avons crée des herbiers.

Nous avons pu ainsi comparer la faune et la flore de Camargue avec celle du Mont Serein.

Le 17 juin, nous allons continuer notre observation de la nature avec notre sortie au Naturoptère.

Nous nous préparons pour le spectacle de fin d'année. Notre classe sera habillée sur le thème de la Grèce (nous préparons les T-shirts en classe).

Tout le monde passe dans la classe supérieure à la rentrée. C'est super !

Balade en péniche à Aigues-Mortes

Les petites mains de l'école de Venasque vous racontent

■ La classe de CE2/ CM1/ CM2.

La fresque murale

Il y a deux ans nous avons commencé un projet avec Anne Mandrou.
La première année nous avons travaillé sur Venasque (les cerises, les fontaines, les lavoirs et l'hôtel dieu).
Et sur Carpentras (l'hôtel dieu, musées et sur les tableaux).
Cette année nous avons travaillé sur Saint Didier (maisons des peintres et tableau).
Après avoir vu cela nous avons choisi un monument, un paysage ou un tableau que l'on a vu.
Et nous l'avons dessiné en brouillon.
Puis nous les avons refaits sur le mur du préau de l'école.
Et nous les avons peints.
Ils sont magnifiques.

Carla

Préparation des murs par les écoliers

Piscine

Nous partons de l'école à 14 h et nous commençons à nous baigner à 15 h. Nous sommes très contents d'avoir eu ce projet piscine et nous sommes très contents de faire des exercices que nous aimons beaucoup. Le dernier jour de piscine sera aujourd'hui jeudi 13 juin 2013. Il y a quatre groupes le groupe des débutants le groupe des débutants +, le groupe des moyens et le groupe des très bons. La piscine est à l'Isle sur la Sorgue. Cette année 18 élèves ont eu leurs diplômes de natation.

Daniel

Apprentissage de la natation
à la piscine de l'Isle sur Sorgue

Chorale « Les 2 Rives »

Vendredi 14 juin au matin, il y a eu deux écoles du Canada, l'école de Ottawa et de Gatineau, qui sont venues nous chanter six chansons. Nous on a chanté « Voici les clés » de Gérard Lenorman avec eux.

Après il y a eu un petit déjeuner et les canadiens sont allés visiter le village.

Owenn

La chorale les deux Rives a été créée en 2003

Le permis piéton

Tous les élèves du Cycle 3 ont obtenu leur permis piéton.

Permis piéton pour la classe de cycle 3

■ Office de Tourisme

Mi-juin, la chaleur est enfin là !

Notre charmante hôtesse, Mauricette se réchauffe peu à peu car depuis l'ouverture, les pullovers et le chauffage étaient de rigueur.

La nature étant en retard, les premières cerises n'étaient pas au rendez-vous du Festival de la Cerise de Venasque… qui a été annulé cette année… (A l'an que ven !)

Enfin le diamant rouge est apparu et la cueillette a pu commencer.

L'activité de l'Office démarre lentement. On note néanmoins une légère augmentation de la fréquentation. Plus 3% en avril, plus 8% en mai par rapport à l'an dernier.

Notre site est mis à jour au fil des jours en fonction de l'arrivée des informations qui nous parviennent. N'hésitez pas à nous faire connaître les évènements concernant nos trois villages.

Nous avons mis en place un classeur mis à la disposition des visiteurs regroupant les principales occupations et/ou expositions qui se situent dans la proche région. Nous avons également cette année instauré une information par email de nos adhérents connectés.

Le processus de classement est maintenant commencé par la rédaction des commentaires d'objectifs à passer avec les municipalités des trois villages. A noter que la convention doit être entérinée par le Conseil Municipal. Chose faite pour la municipalité de la Roque sur Pernes.

Je vous souhaite une bonne et fructueuse saison. N'oubliez pas de consulter notre site : www.tourisme-venasque.com

A. Charpentier

Les papas volontaires du Foyer laïque

■ Foyer laïque

Rando VTT du 7 avril 2013

Cette deuxième édition a rencontré un véritable succès avec près de 500 participants soit le double de l'édition 2012. La qualité des parcours et de l'organisation ont été remarquées. 4 parcours étaient proposés dont 1 pour les enfants. Les membres du Foyer laïque remercient tous les propriétaires privés, les Mairies de Venasque, du Beaucet et de Malemort ainsi que tous les sponsors qui ont permis par leur générosité de contribuer au succès de cet évènement.

Une belle journée VTT, avec 500 participants

Soirée latino le 15 juin 2013

Samedi après-midi. Le bruit de quelques enfants dans la cours de l'école, de l'agitation dans la salle polyvalente et sur la place des tours en face de l'estrade un va et vient de personnes. Venasque prépare sa soirée latino et le Foyer laïque installe la buvette. Dans le brouhaha de voix et blagues, les premières bières à la main, les parents d'élèves préparent boissons et grillades pour la soirée. Sous le soleil couchant, il y a les premiers sons de musique : salsa, mambo, samba, zumba. Sous la direction de DJ Lacho la place s'anime et les danseurs tournent au rythme de la musique. Après 2 années de musique irlandaise, cette soirée de fête en juin à Venasque a pris une nouvelle orientation sous la co-production du Comité de fête et du Foyer laïque. Mais elle a toujours autant de succès : c'est l'été avant l'été où les couche-tard et fêtards trouvent leur bonheur. .. ainsi que les écoliers qui profiteront de nouvelles activités l'année prochaine.

Foyer Laïque de Venasque

■ La Bibliothèque « La Venasquaise »

Buffet provençal préparé par les membres de la bibliothèque, le samedi 17 août à 18h.

Conférence le 26 juillet à 17h, salle romane sur le thème : **le cinéma français et la crise**.

Notez qu'une séance de lecture aura lieu dans la première quinzaine de septembre.

Une conférence conjointe avec les Amis de Venasque sur « l'histoire du Comtat Venaissin » présentée par Guy Mondon le 17 octobre à 17h.

Une conférence est prévue au mois de novembre.

L'assemblée générale de la bibliothèque aura lieu en décembre, la date sera fixée ultérieurement.

■ Association de Gymnastique Volontaire (AGV Venasque/La Roque sur Pernes)

L'année 2012/2013 se termine par une petite randonnée à Venasque sur Payan avec notre groupe de gévétistes et surtout un super pique-nique partagé, avec des mets confectionnés par chacun.

L'activité physique est la meilleure des préventions pour l'entretien de la condition physique, le maintien de l'équilibre et de la mémoire. Elle aide, entre autre, à lutter contre l'ostéoporose.

A chacun des cours, l'ambiance familiale, et l'humour de quelques-unes et de quelques-uns créent un climat convivial et une émulation très appréciés.et ce grâce aussi à notre animatrice Marie Line.

Les cours de gym reprennent le MARDI 10 SEPTEMBRE 2013, à la salle romane de Venasque à 10H30 et à la Roque sur Pernes à la salle des fêtes à 9h. Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Mado Jouinot, tel : 04 90 66 52 02

L'AGV en sortie à Savoillan et à Montbrun

■ La Longo vido

Le premier semestre a été très calme.

Nous avons malheureusement été amenés à supprimer la permanence du foyer le jeudi après midi.

Ni Olga ni moi n'étions disponibles et, par ailleurs il n'y avait plus non plus de joueurs de belote et autres jeux . Hélas, nous comptons beaucoup de malades.

Nous lançons donc un appel auprès des membres pour savoir si nous ré-ouvrirons le foyer en septembre. Que les intéressés nous le fassent savoir.

Le 16 mai nous avons découvert la ville de Forcalquier grâce à une excellente conférencière qui nous a guidés toute la journée jusqu'à Ganagobie.

Le groupe s'est montré satisfait et nous espérons que nous aurons un car bien rempli pour la prochaine sortie. Cela encouragera les organisatrices.

Votre présence au foyer et aux sorties sont le gage de la poursuite de la Longo vido.

Tous les membres de la Longo vido s'associent à la peine d'Hélène frappée par la disparition de Jean de Goys notre fondateur.

Edith Vinchon

Voyage Longo vido du 16 mai à Forcalquier et monastère de Ganagobie.

■ Tennis Club de Venasque

Juillet et Août :

Vendredi 12 juillet à partir de 19 heures : le premier tournoi interne en nocturne. Inscriptions indispensables

Du 3 au 17 août : le traditionnel tournoi amical de DOUBLES-MIXTES
Ouvert à tous : membres du club, vacanciers, joueurs des villages voisins…
Participation : 6 € par personne, balles fournies
Inscriptions avant le 27 juillet
Remise des prix le dimanche 18 août dans le cadre de la Fête du Village

Le tennis pour les vacanciers :

Le Club de Tennis met à la disposition des vacanciers des :
Cartes pour 1 heure : 7 €
Cartes « Week-end » : 20 €
Cartes "semaine": 25 €
Cartes "quinzaine": 40 €

Toutes ces cartes sont pour 2 personnes et sont disponibles à l'Office de Tourisme. Une caution de 20 € est demandée pour la clé des courts.

Ecole de Tennis :

Les cours de Tennis pour enfants, adolescents et adultes reprennent début septembre

Coupe Vincensini :

Championnat par équipe, homologué, mixte :
2 simples dames + 2 simples hommes + 1 double mixte réservée aux NC et 4ème séries, seniors

Première rencontre : dimanche 8 septembre 2013

Si vous êtes licencié(e) à Venasque et si vous voulez y participer, merci d'envoyer un mail au club

L'adresse mail pour toutes les inscriptions et les renseignements : tennistcv@aol.com

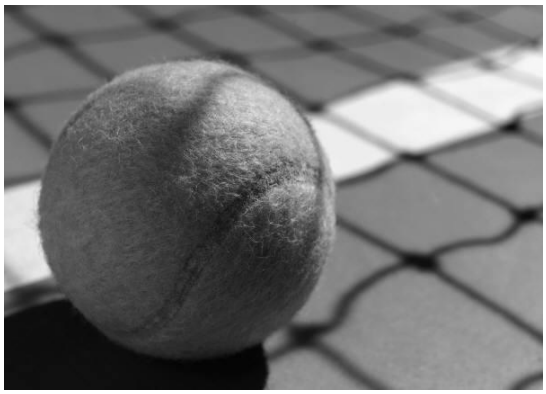

■ Comité des fêtes

FÊTE VOTIVE

du jeudi 15 au dimanche 18 août
Bals, finale du Tremplin Jeunes Talents, concours de pétanque, concours de belote, repas champêtre, journée Art et Artisanat, manège, baraque à chichis.

Jeudi 15 août,
10h. Concours de pétanque pour enfant à la mêlée
15h. Concours de pétanque mixte par 3.
70 € + les mises
20h30 Grande Finale du Tremplin Nouveaux Talents avec un jury de pro 1 prix chanteur, 1 prix chanteuse, 1 prix de groupe
7 jours de studio à gagner + Disc.
Présenté par Starsysleb
Info et contact : tremplinnouveauxtalents@gmail.com
Hotline : 06.68.73.03.03

Vendredi 16 août,
10h. concours de belote par équipe montée
50 € + les mises
15h. Concours de pétanque à la mêlée par 3.
70 € + les mises
20h Repas champêtre et Spectacle de magie et bal, place des Tours Paiement à l'inscription en mairie de Venasque avant le 9 août. Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes

Samedi 17 août
10h. concours de belote par équipe montée
50 € + les mises
15h. Concours de pétanque à la mêlée par 3.
70 € + les mises
21h. Soirée Techno Avec le Dj - Starsysleb

Dimanche 18 août,
Journée Arts et Artisanat
Toute la journée dans les rues du village.
10h. Concours de belote par équipe montée
50 € + les mises
15h. Concours de pétanque par équipe de 2.
70 € + les mises

FÊTE MEDIÉVALE

Samedi 28 septembre
Toute la journée
Animations diverses, marché médiéval

Info et contact Comité des fêtes :
comitedesfetesdevenasque@gmail.com

■ Les Amis de Venasque

Programme des festivités du 14 juillet à Venasque

Le cadre intime de la place de la Mairie accueillera le traditionnel concert gratuit, qui donnera le coup d'envoi des réjouissances du 14 juillet. Programmé à 18 heures, l'ensemble Gallo Pinto Sextet nous fera partager sa passion pour le latin jazz. A l'entracte, vous seront proposés des rafraîchissements et la sangria de leur fabrication.
Après cette entrée en matière, un bal public animé par l'excellent Alan Flore fera danser la population jusqu'à une heure avancée de la nuit. Comme d'habitude, Alan saura contenter tous les âges et tous les styles.
Sur place, une restauration rapide vous proposera hot-dogs, saucisses et merguez grillées, pizzas et quiches. En accompagnement, l'association offrira le vin. Une buvette sera ouverte toute la soirée.
Vous trouverez également café et pâtisseries maison. Comme chaque année, un appel est lancé à toutes les cuisinières et cuisiniers dévoués pouvant confectionner leurs meilleurs gâteaux, qui pourront être déposés chez Santina Lauret. Ils seront proposés à la vente au profit de l'association.

Bridge

Les rencontres amicales ont lieu tous les lundis, de 15 à 19 heures, dans la salle polyvalente, près de la mairie.
Contact : Edith GUENINCHAULT – Tél. 04.90.66.60.51
E-mail : espuys@aol.com

Belote

Après la pause estivale, les beloteuses et beloteurs auront le plaisir de se retrouver autour des tapis le vendredi 13 septembre, à 20 h 30, dans la salle polyvalente. Le rythme des séances reste le même, c'est-à-dire un vendredi sur deux. Le calendrier de rentrée est donc le suivant :

- le vendredi 13 septembre (à la mêlée),
- le vendredi 27 septembre (par équipes).

Contact : Francis FAVIER – Tél. 04.90.66.07.82

Balades et randonnées

Les sorties se font selon le rythme suivant : le premier mercredi du mois, Santina Lauret guide une balade de la matinée; le troisième mercredi du mois, Jean-Claude Piérard dirige une randonnée de la journée avec pique-nique tiré du sac (bien prendre connaissance des profils des randos dans le programme ci-dessous). Les rendez-vous de départ sont fixés place des Tours, à 9 heures.
Balade :

- mercredi 4 septembre : autour de Venasque.

Randonnée :

- mercredi 18 septembre : Vidauque, sommets des Fourcats, le crâne du Colombier, 13,2 km, dénivelée 750 m.

Contact : Santina LAURET – Tél. 04.90.66.03.55

Cantaren Venasco

La date de reprise des activités de la section est fixée au mardi 15 octobre, de 18 heures à 19 h30, en la salle romane. Puis les séances auront lieu un mardi sur deux. Les amateurs de provençal et de chant y trouveront le meilleur accueil
Contact : Georges ILLY – Tél. 04.90.66.09.20

Pétanque

La promesse des douceurs printanières va sans aucun doute inciter les amateurs de boules à reprendre possession de la place des Tours. Rappelons que les séances ont lieu tous les mardis. Le tirage au sort des équipes a lieu dès 14 heures.
Toutes celles et tous ceux, débutants ou non, désirant se joindre à notre groupe peuvent le faire en se rendant à notre rendez-vous hebdomadaire indiqué ci-dessus.
Contact : tél. 04.90.66.16.77 ou 04.90.66.62.83

Assemblée générale annuelle des Amis de Venasque

L'assemblée générale ordinaire 2013 de l'Association des Amis de Venasque aura lieu le dimanche 1er septembre, à 10 heures, en la salle romane.
Selon la coutume, elle sera suivie d'un pique-nique convivial tiré du panier en un lieu qui sera défini selon les bons soins de la météo.

Informations de l'Office du tourisme

Vous souhaitez suivre de près la vie du village, ses diverses animations, en un mot tout ce qui se passe intra muros, les sites web de l'Office du tourisme, régulièrement mis à jour, ont les réponses.

Deux adresses sont consultables :

otvenasque@wanadoo.fr
www.tourisme-venasque.com

Place aux associations

■ La Sereine

Dans le cadre de la gestion cynégétique sur les territoires qui lui sont alloués sur la commune, l'ACC « La Sereine » entreprend, comme les années précédentes, un travail de repeuplement de petits gibiers. La décision prise lors de l'assemblée générale du mois d'Avril de ne prélever aucune perdrix jusqu'à la fin de la saison 2015 – 2016, devra contribuer à terme à retrouver des compagnies à l'état sauvage. Cette mesure ne concerne que le territoire qui nous est alloué dans le communal. De plus, dans le cadre de cette gestion, lorsque la sécheresse fera son apparition les points d'eau seront alimentés.

Concernant la sécurité, l'association poursuit, cette année encore, l'installation de miradors pour le tir de grand gibier. Leurs emplacements bien précis, permettent aux chasseurs d'avoir une meilleure vision de l'environnement et leur permettent d'identifier formellement le gibier afin de tirer dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Notre jeune association, qui comptait pour la saison écoulée : 13 chasseurs résidents et 26 chasseurs non résidents, bénéficie de baux privés de chasse sur la commune. Les parcelles en question sont signalées par un panneautage. Ces baux privés (ainsi que le contrat de location du communal), sont visibles en mairie.

L'ACC que je préside, prépare donc la prochaine saison de chasse avec « sérénité », et ce dans le même état d'esprit des deux saisons écoulées, à savoir le respect strict de nos limites territoriales et bien entendu le respect des lois et règlements qui régissent notre association.

Le président : Jean Lou Farnaud.

Parole Provençale

CANTO CIGALO

Extrait d'une chanson de Auzias Jouveau

Lou soulèu ris e dardaio
E plôu de soun front reiau
De belu que sus li daio
Lusisson coume d'uiau.

Refrin
Fai brusi ti cimbaleto
E vivo l'estiéu !
Proun de cant, o cigaleto
Valon pas lou tiéu.

Se lou vèspre au clar de luno,
Cansounejon li grihet ;
Tu, lou jour, cigalo bruno,
Cantes i fié de juliet.

Refrin

Cigaleto, canto, canto !
Ta cansoun es de moun goust.
Que toun cha-cha que m'encanto
Dure tout lou mes d'avoust!

Refrin

Pièi quand vendran li fresquiero,
Cigaleto, un bèu matin,
Endor-te dins li broutiero,
Urouso de toun destin

CHANTE CIGALE

Le soleil rit et rayonne
Et il pleut de son front royal
Des étincelles qui sur les faux brillent
comme des éclairs.

Refrain
Fais sonner tes cymbalettes
Et vive l'été !
Beaucoup de chants, oh petite cigale
Ne valent pas le tien.

Si le soir au clair de lune,
Chante les grillons
Toi, le jour, cigale brune,
Tu chante aux feux de juillet.

Refrain

Petite cigale, chante chante,
Ta chanson est à mon goût
Que ton cha-cha qui m'enchante
Dure tout le mois d'août.

Refrain

Puis, quand viendront les premiers froids
Petite cigale un beau matin,
Endors-toi dans les oseraies
Heureuse de ton destin

Etat Civil

■ Naissance

Lou Farnaud, née le 15 avril 2013,
fille de Jean-Lou et Laure Farnaud.

■ Mariage

Franck Dumouchel
et Pascale Dubrulle
le 25 mai 2013.

■ Décès

Jean de Goÿs
le 1er avril 2013, à l'âge de 92 ans.

Catherine Jehannin,
le 3 mai 2013, à l'âge de 76 ans.

Soirée Latino
fin juin organisée
par le Foyer laïque

La danse pour toute génération
confondue !

Photos JP Daumas

Diane Opdebeeck,
artiste peintre

François-Marie Perrin
artiste peintre

du samedi 29 juin
au vendredi 12 juillet

Corinne Riera,
sculpture,
artiste peintre

du mardi 16 juillet
au dimanche 28 juillet

Claudine Aymard Savinas,
sculpture,
artiste peintre

du mardi 30 juillet
au mardi 13 août

Valérie Gremmo, artiste peintre

Gérard Lami, créateur, sculpteur

du mardi 20 août
au samedi 31 août

VENASQUE
EXPO
été 2013
Salle Romane